



Rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité » 2017

Décembre 2017

Les vols sans effraction de résidences principales

Repères

Vols sans effraction visant les résidences principales des ménages

	2008	2010	2012	2014	2016
Ménages victimes	263 000	262 000	273 000	266 000	258 000
En % de l'ensemble des ménages	1,0	0,9	1,0	0,9	0,9
Faits	275 000	302 000	287 000	307 000	277 000
Nombre moyen par ménage victime	1,0	1,2	1,1	1,2	1,1
Nombre pour 1 000 ménages	10	11	10	11	10

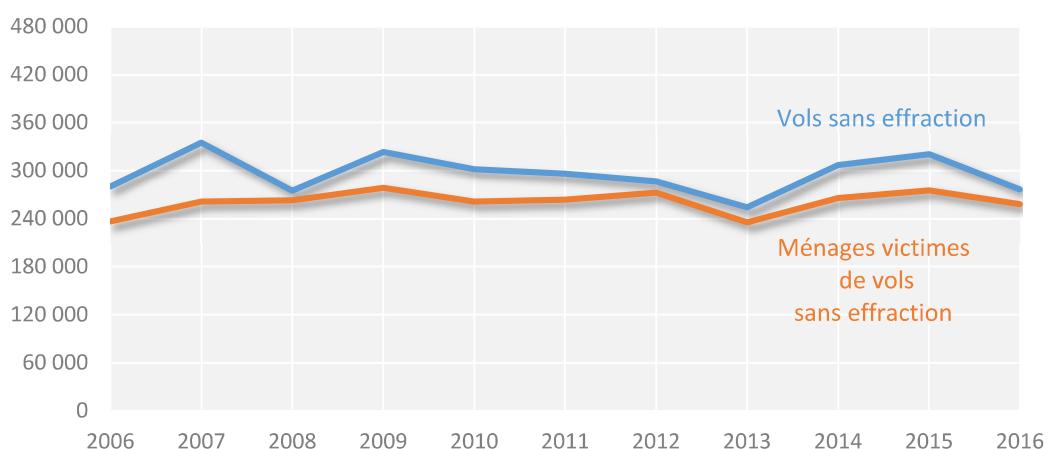
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2009, 2011, 2013, 2015 et 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, 258 000 ménages - soit environ 0,9 % de l'ensemble des ménages - déclarent avoir subi un vol sans effraction de leur résidence principale.

En 2016, 258 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol sans effraction de leur résidence principale au cours de l'année, soit 0,9 % de l'ensemble des ménages. Chaque année, de nombreux ménages – environ 15 000 en 2016 – subissent plusieurs faits de vols sans effraction, ce qui explique l'écart entre le nombre annuel de ménages victimes et celui de faits subis. Pour l'année 2016, on estime à près de 277 000 le nombre total de vols sans effraction de résidences principales, ce qui représente 11 faits pour 1 000 ménages.

Évolution annuelle des vols sans effraction



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2016, on estime à 277 000 le nombre de vols sans effraction de résidences principales.

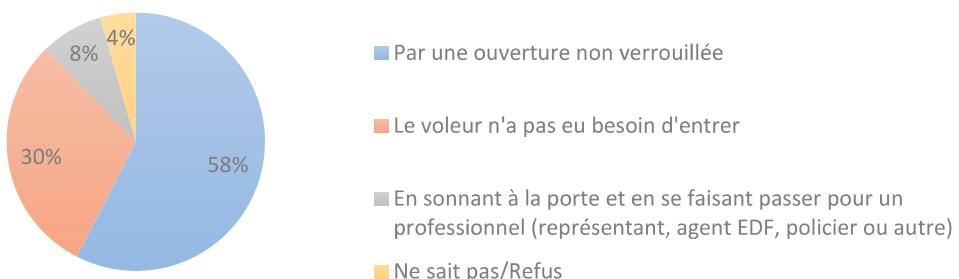
Entre 2006 et 2009, le nombre annuel de vols sans effraction visant les résidences principales a oscillé entre 275 000 et 335 000. Entre 2010 et 2015, le nombre de vols sans effraction s'est maintenu autour de 300 000 faits, à l'exception d'un point bas en 2013 à 254 000 faits.

Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimisation de dresser le portrait des victimes et de décrire les caractéristiques des faits subis. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, **les échantillons de répondants des trois dernières années ont été regroupés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur ces trois années.**

Description des faits

Près de 6 fois sur 10, les ménages victimes de vol sans effraction déclarent que le voleur est entré dans le logement par une porte non verrouillée (58 % en moyenne entre 2014 et 2016). Dans trois cas sur dix, le voleur n'a pas eu besoin d'entrer. C'est le cas par exemple, des vols qui ont lieu dans des parties communes (une poussette volée dans un local dédié dans un immeuble) ou des parties privatives non verrouillées (du mobilier de jardin sur un terrain non clôturé attenant à la maison). Enfin, dans 8 % des cas, le voleur s'est introduit par la ruse, en sonnant et en se faisant passer pour un professionnel (représentant, agent EDF, policier ou autre). Dans les vols sans effraction, les dégradations sont rares ; en moyenne entre 2014 et 2016, 2 % des ménages victimes de vol sans effraction en font mention dans l'enquête.

Procédé utilisé pour entrer (ou tenter d'entrer) dans le logement



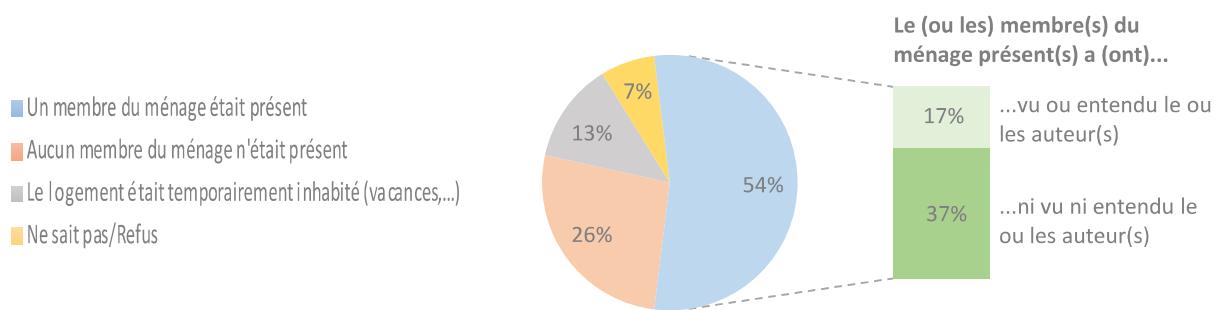
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 58 % des ménages victimes de vol sans effraction de leur résidence principale déclarent que le voleur est entré par une ouverture non verrouillée.

Contrairement aux cambriolages, la majorité des vols sans effraction ont lieu alors qu'un ou plusieurs membres du ménage étaient présents dans le logement (54 % des cas en moyenne entre 2014 et 2016). Pour autant, la confrontation avec les voleurs n'est pas plus fréquente : au total 17 % des ménages victimes de vol sans effraction ont vu ou entendu les voleurs.

Occupation du logement et confrontation auteurs/victimes au moment des faits



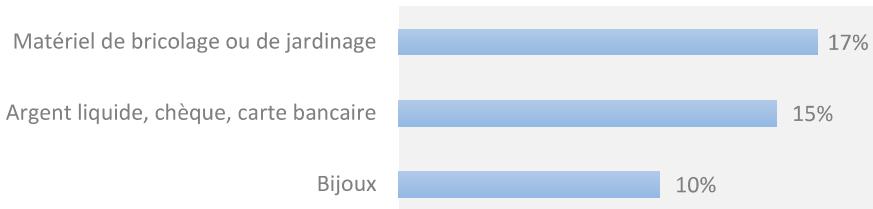
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : En moyenne entre 2014 et 2016, 54 % des ménages victimes de vols sans effraction déclarent qu'au moins un membre du ménage était présent dans le logement au moment des faits dont 17 % déclarent avoir vu ou entendu un des auteurs.

Nature et emplacement des objets volés

« Que vous a-t-on volé ? » Plusieurs réponses possibles



« Où se trouvaient les objets volés ? » Plusieurs réponses possibles



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

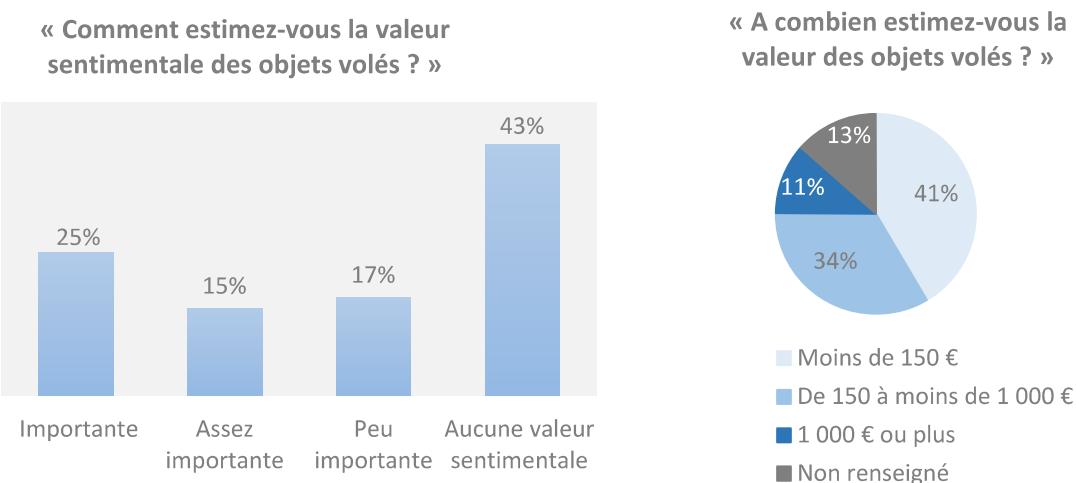
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 17 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent un vol de matériel de bricolage ou de jardinage. Par ailleurs, 41 % des ménages victimes de vol sans effraction rapportent que des objets ont été volés dans le jardin ou le terrain autour du logement.

Note : dans le premier graphique, seuls les objets volés cités par plus de 10 % des ménages sont reportés.

Les ménages victimes de vol sans effraction rapportent fréquemment que des objets ont été volés dans le jardin ou le terrain autour du logement (41 % des cas en moyenne entre 2014 et 2016) et un peu moins souvent dans le logement lui-même (34 %) ou dans des dépendances attenantes (16 %) ou non attenantes (10 %). En conséquence, il n'est pas étonnant de retrouver le matériel de bricolage ou de jardinage en tête des objets le plus souvent volés au cours des vols sans effraction, avec 17 % de ménages victimes concernés en moyenne entre 2014 et 2016. Il y a ensuite l'argent liquide, les chèques ou cartes bancaires qui sont volés dans 15 % des cas, puis les bijoux dans 10 % des cas. Contrairement aux cambriolages, les objets volés dans les vols sans effraction sont beaucoup plus hétéroclites. D'autres types d'objets sont donc volés mais à des fréquences plus faibles qui ne sont pas reportées ici.

Valeur sentimentale et monétaire du préjudice



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

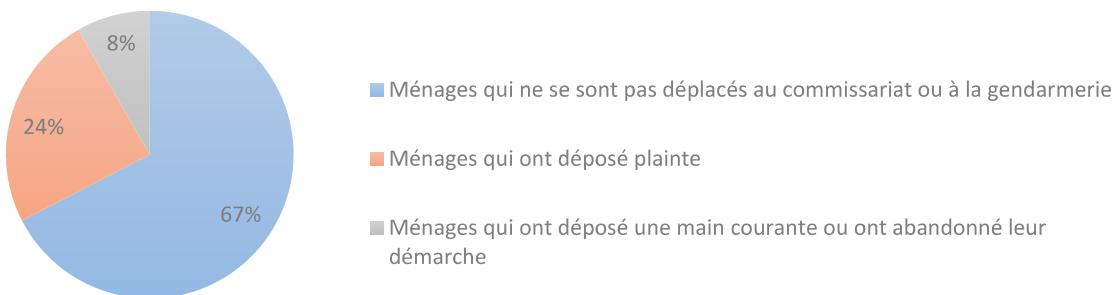
Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 43 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent que les objets volés n'avaient aucune valeur sentimentale. Par ailleurs, 41 % des ménages victimes de vol sans effraction estiment que la valeur du préjudice est inférieure à 150 euros.

Le montant du préjudice est plus faible que dans les cambriolages : en moyenne entre 2014 et 2016, 41 % des ménages victimes de vol sans effraction ont déclaré un préjudice inférieur à 150 euros, 34 % entre 150 et 1 000 euros et 11 % supérieur ou égal à 1 000 euros. Enfin, 13 % des ménages victimes de vol sans effraction n'ont pas souhaité ou n'étaient pas en mesure de répondre à la question. En moyenne entre 2014 et 2016, le montant moyen du préjudice est, pour les ménages qui réussissent à l'évaluer, de 650 euros.

En moyenne entre 2014 et 2016, 43 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent que les objets volés n'avaient aucune valeur sentimentale et 17 % une valeur sentimentale jugée «peu importante». À la date de l'enquête, soit au plus 15 mois après les faits, 11 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent avoir récupéré certains des objets volés.

Les recours

Déclaration à la police ou la gendarmerie



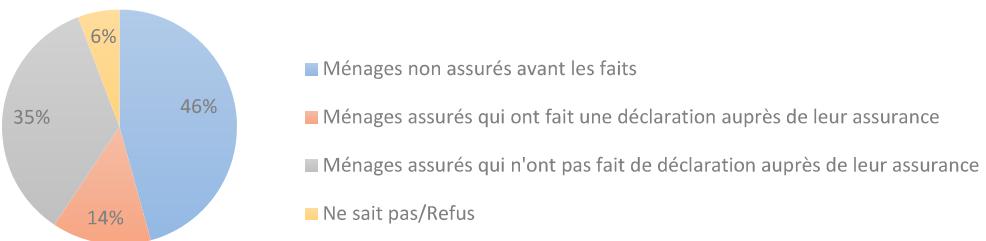
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, parmi les victimes de vol sans effraction, 67 % ne se sont pas déplacés au commissariat ou à la gendarmerie, 24 % ont déposé plainte et 8 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

En moyenne entre 2014 et 2016, deux tiers des ménages victimes de vols sans effraction dans leur résidence principale ne se sont pas déplacés au commissariat ou en gendarmerie pour faire un signalement. Seuls 24 % des ménages victimes déclarent avoir déposé plainte.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

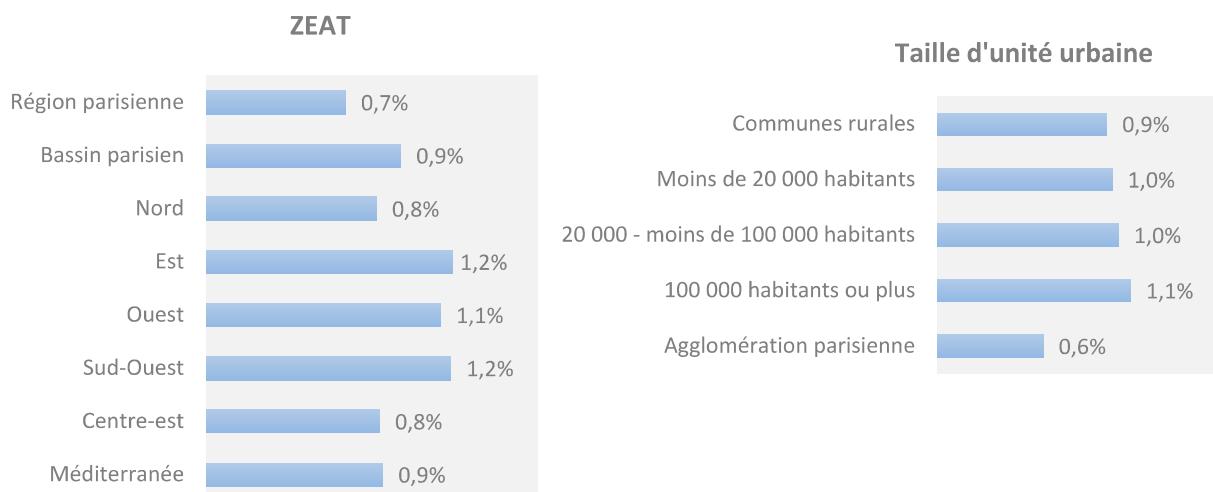
Lecture : En moyenne entre 2014 et 2016, parmi les victimes de vol sans effraction, 46 % déclarent qu'ils n'étaient pas assurés contre ce risque avant les faits, 14 % étaient assurés et ont fait une déclaration auprès de leur assurance, 35 % étaient assurés mais n'ont pas fait de déclaration.

Dans les cas de vol sans effraction, la déclaration de sinistre auprès des assurances est encore moins fréquente que le dépôt de plainte. En moyenne entre 2014 et 2016, seuls 46 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent qu'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits. Au total, 14 % seulement des ménages victimes de vol sans effraction ont déclaré le vol à leur assurance.

Profil des victimes

En moyenne entre 2014 et 2016, 0,9 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un vol sans effraction de leur résidence principale dans l'année précédant l'enquête. Ce taux de victimisation moyen présente peu de disparités quand on le détaille selon les caractéristiques des logements ou des ménages eux-mêmes. On peut toutefois dresser quelques constats intéressants.

Proportion de ménages victimes de vols sans effraction
selon les caractéristiques du lieu de résidence



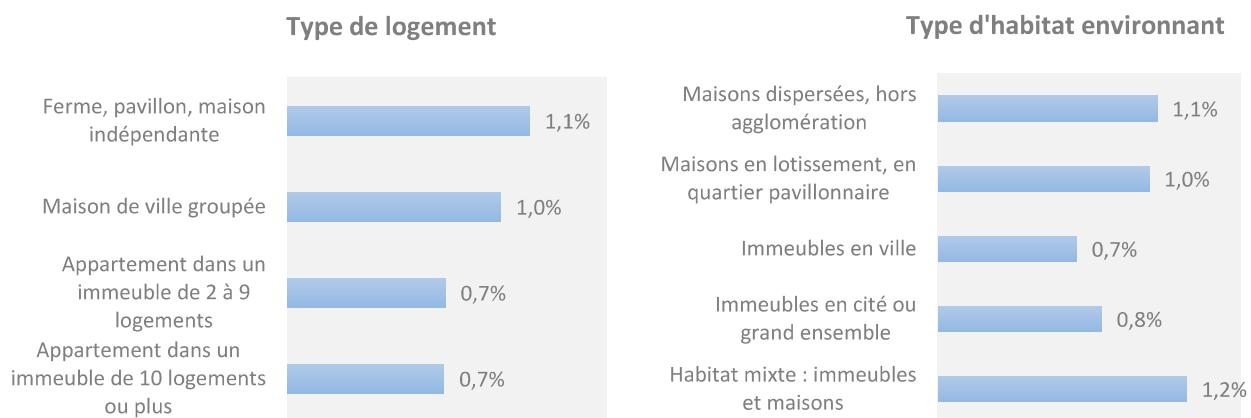
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 1,2 % des ménages résidant dans la ZEAT « Est » ont été victimes d'un vol sans effraction de leur résidence principale.

C'est en région parisienne que la proportion de ménages victimes de vol sans effraction est la plus faible : 0,7 % en moyenne entre 2014 et 2016. A l'opposé dans l'Est, le Sud-Ouest et l'Ouest, le taux de victimisation est supérieur à la moyenne. Selon le critère de la taille de l'agglomération de résidence, Paris s'oppose aux autres types d'agglomérations grandes ou petites avec un taux plus faible (0,6 % contre 1,0 % ou plus en moyenne entre 2014 et 2016), les communes rurales présentant elles un taux de victimisation dans la moyenne.

Proportion de ménages victimes de vol sans effraction selon les caractéristiques du logement



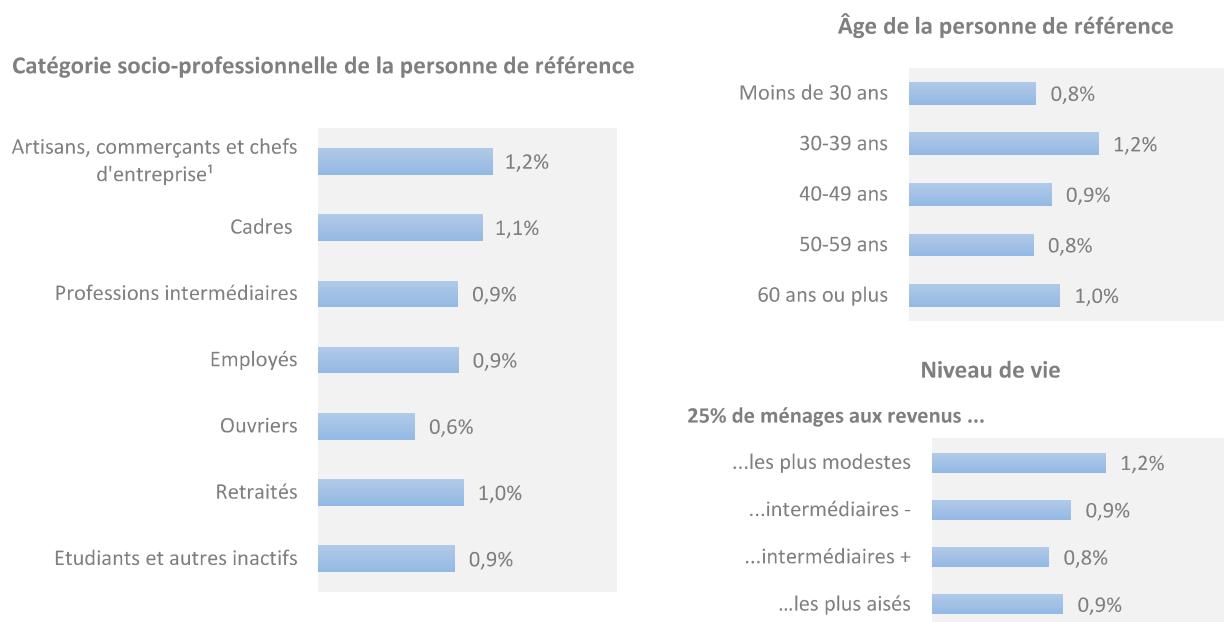
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, 1,1 % des ménages résidant dans une ferme, un pavillon ou une maison indépendante ont été victimes d'un vol sans effraction, contre 0,7 % des ménages résidant en appartement au sein d'un immeuble de 10 logements ou plus.

Ces résultats sont en lien avec ceux observés selon le type de logement et d'habitat. En effet, en matière de vol sans effraction, les ménages résidant en maison présentent des taux de victimisation plus élevés que les ménages résidant en appartement (1,1 % contre 0,7 % en moyenne entre 2014 et 2016). De même, les ménages dont l'habitat environnant est constitué d'immeubles en ville ou en cité sont moins touchés que les ménages résidant dans des zones d'habitat mixte ou principalement composé de maisons.

Proportion de ménages victimes de vol sans effraction selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année,

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 à 2017, Insee-ONDRP-SSMSI,

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2014 et 2016, parmi les ménages dont la personne de référence est artisan, commerçant ou chef d'entreprise (y compris agriculteurs exploitants), 1,2 % ont été victimes d'un vol sans effraction.

L'analyse des taux de victimisation selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage ne fait pas apparaître de profil type de victimes de vol sans effraction. On remarque toutefois que le taux de victimisation des ménages dans lesquels la personne de référence est artisan, commerçant ou chef d'entreprise (y compris agriculteurs exploitants) est supérieur à la moyenne (1,2 % en moyenne entre 2014 et 2016). Ceci est probablement en lien encore avec le type de logement : ces ménages vivent bien plus souvent que la moyenne en maison. Par ailleurs, la proportion de ménages victimes est plus élevée parmi les ménages les plus modestes (1,2 % en moyenne entre 2014 et 2016), possiblement en lien avec un niveau d'équipement de sécurité plus faible que les autres ménages.

Interstats présente des données de référence, des analyses, des études et des séries de chiffres sur l'insécurité et la délinquance mises en ligne par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Le SSMSI a été créé en 2014 au sein de l'administration du ministère de l'intérieur. Conformément au [décret n° 2014-1161 du 8 octobre 2014](#), il est placé sous l'autorité fonctionnelle conjointe des directeurs généraux de la police nationale (DGPN) et de la gendarmerie nationale (DGGN) et rattaché organiquement à la direction centrale de la police judiciaire de la DGPN.

Ses missions sont :

- l'assistance aux administrations de la police et de la gendarmerie dans l'accomplissement de leurs missions, par un éclairage statistique sur la délinquance, son contexte et l'impact des politiques publiques. Ceci se traduit par la production de notes d'analyses, d'indicateurs statistiques et de tableaux de bord à destination des cabinets, des directions centrales et des services locaux de ces deux administrations, ainsi que du cabinet du ministre ;
- la mise à disposition du grand public de données statistiques et d'analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance, dans le respect des règles techniques et déontologiques de fiabilité et de neutralité de la statistique publique. Suite à son [audition par l'Autorité de la statistique publique en juin 2014](#), le service a été officiellement reconnu comme membre du système statistique national, au sens de la loi de 1951, par un [arrêté du 9 décembre 2014](#), au côté de l'Insee et des 16 autres services statistiques ministériels. L'espace internet Interstats est le vecteur principal de diffusion de ces informations. Le chef du service est le seul responsable, technique et éditorial, des informations et des données qui y sont publiées, ainsi que de leurs dates de publication, conformément aux prescriptions du [code des bonnes pratiques de la statistique européenne](#).

Dirigé par un inspecteur général de l'Insee, le service est composé de 18 agents (8 statisticiens des corps de l'Insee, 2 policiers, 2 gendarmes et 6 membres des corps administratifs et techniques du ministère de l'intérieur).



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directeur de la publication : François Clanché

Rédacteur en chef : Laure Turner

Auteur : Hélène Guedj

Conception graphique : Alassane Sy

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous sur Twitter @Interieur_stats